

Procès verbal du conseil municipal du 05 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Cécile MARQUIER.

Présents : ALCOJOR Nathalie, ARAMBURU Julien, BERTHE Marc, GERVA Anaïs, HUGUES Patricia, MAILLÉ Jean-Louis, MARQUIER Cécile, PELERIN Marc, POUGNER Emilie, RENOU Philippe, SEQUIER Thierry, VACHER Svitlana ;

Absents non excusés : FONDIN Coralie, GORRETTA Philippe ;

Absents excusés : BLONDELLE Patrick (procuration à MARQUIER Cécile), Isabelle BOGUD (procuration à HUGUES Patricia), MARTIN - GUIGNERY Christel (procuration à BERTHE Marc)

Secrétaire de séance : BERTHE Marc.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil municipal passe à l'ordre du jour :

1- Création de poste par avancement de grade à l'ancienneté et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'un agent dispose des critères d'ancienneté pour accéder au grade supérieur et que sa valeur professionnelle justifie un avancement de grade, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps non complet et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 28/11/2022,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps non complet,

Article 2- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Article 3- de modifier ainsi le tableau des emplois de la collectivité :

Commune de VILLEVEILLE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Accueil et état civil	Adjoint administratif	C	1	0	31 h
Accueil et état civil	Adjoint administratif principal 2è classe	C	0	1	31 h

2- Subvention aux associations

Conformément aux dispositions de l'article L.1614-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, 5 associations ont déposé en mairie la copie certifiée de leur budget.

2-1 Association Accueil Réfugiés Sommières (AARS)

Nombre d'adhérents : 87

Compte rendu financier de l'année 2022 équilibré (recettes/dépenses) à 28 217,92 €.

Budget prévisionnel 2023 (recettes/dépenses) 7 500,00 €

Demande de subvention : 300,00 €

2-2 Club taurin Lou Seden

Nombre d'adhérents : 50

Compte rendu financier exercice 2022 : Dépenses 85 994,00 € / Recettes 86 071,00 €

Budget prévisionnel 2023 (recettes/dépenses) : 91 000 €

Demande de subvention : 4 000,00 €

2-3 Diane Villevieilloise

Nombre d'adhérents : 40

Compte rendu financier exercice 2022 : équilibré (recettes/dépenses) à 4 325,00 €

Budget prévisionnel (recettes/dépenses) : 3 900,00 €

Demande de subvention : 800,00 €

2-4 APE

Nombre d'adhérents : 30

Compte rendu financier exercice 2022 : Dépenses 13 148,27 € / recettes 15 299,19 €

Budget prévisionnel (recettes/dépenses) 9 577,93 €

Demande de subvention : 2 500,00 €

2-5 Comité d'animation du foyer

Nombre d'adhérents : 56

Rapport financier exercice 2022 : Dépenses 11 154,31 € / Recettes 10 769,44 €

Budget prévisionnel : 11 710,00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après débat, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	Subventions demandées	Subventions accordées
Association accueil réfugiés (AARS)	300,00 €	300,00 €
Club taurin Lou Seden	4 000,00 €	3 000,00 €
Diane Villevieilloise	800,00 €	800,00 €
APE	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité d'animation du foyer	3 000,00 €	3 000,00 €

Membres du conseil d'administration du Comité d'animation du foyer de Villevieille, Cécile MARQUIER et Marc BERTHE n'ont pas pris part au vote de la subvention de cette association.

3- Tirage au sort du jury d'assises

Conformément aux dispositions des articles 261 et suivants du Code de Procédure Pénale, le conseil municipal, d'après les listes électorales, a procédé au tirage au sort de trois noms afin de constituer la liste préparatoire annuelle 2022 du jury criminel du Gard.

Les noms tirés au sort sont :

- Mme Marie-Hélène THERRE
- M. Richard ISMAEL AIAZ
- M. François DE DAVID BEAUREGARD

4- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Le délégué du Syndicat Intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie (SIAVB) Marc BERTHE, procède à la présentation du RPQS de l'année 2022.

Présentation :

Le SIAVB intervient sur les communes de Sommières, Saussines, Boisseron, et Villevieille. Il compte 4401 abonnés (4326 en 2021) et dessert une population estimée à 8900 habitants (+ 1000 à 1500 en été).

Compétence du SIAVB

La commune de Villevieille a délégué à ce syndicat la gestion des eaux usées des habitations raccordées au réseau collectif, des installations d'acheminement et des ouvrages de traitement dont une station d'épuration mise en service le 25 janvier 2016.

Mode de gestion

Le SIAVB a délégué à la société RUAS (VEOLIA) le service d'assainissement collectif dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 7 ans couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Un service d'astreinte peut être contacté 24h/24 au 09 69 329 328 (appel non surtaxé) ou sur « <http://www.eau-services>, ou www.eau-services.com pour signaler toute incident sur le réseau toutes demandes liées aux abonnements.

Indicateurs de performance pour la commune de Villevieille

Indicateurs descriptifs des services	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'abonnés au réseau collectif	690	716
Volume des effluents traités	66159 m3	74058 m3
Taux de desserte	76,90%	80,30%

Les boues, résidus de la station d'épuration, après déshydratation et séchage, sont valorisées en compostage (144,3T en 2022 – siccité 85,4%).

Prix du service de l'assainissement collectif

Les tarifs applicables durant l'exercice 2022 étaient les suivants :

Part collectivité (SIAVB)

Part fixe (abonnement) HT : néant

Part proportionnelle HT : 0,75 € / m3

Part exploitant (RUAS VEOLIA)

Part fixe (abonnement) HT : 9,765 € / semestre

Part proportionnelle HT : 0,568 € / m3

Part organismes publics (Agence de l'Eau)

Part pour modernisation des réseaux de collecte : 0,16 € / m3

Taxes

TVA : 10%

Travaux réalisés par le syndicat en 2022 sur la commune

Renouvellement du plus de 300 m de canalisation dans le centre ancien pour un montant de 230 000 € HT.

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité qui est mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT.

5 – Fonds Vert pour l'équipement DECI des zones urbanisées en déficit de PEI – demande de subvention

Dans un rapport adressé à la commune, les pompiers signalent avoir constaté lors de leur dernier contrôle le mauvais état de 3 hydrants dont l'alimentation en eau n'est plus assurée, situés chemin des Chênes Verts, hameau de Pondres et chemin du Roc.

Deux nouveaux hydrants sont également à implanter à l'angle de la rue de la Coustourelle et du boulevard des Acanthes et allée de Mantelle, pour assurer la défense incendie de nouvelles constructions.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder au remplacement des trois hydrants défectueux montant 6 950€ €HT et à la mise en place de deux nouveaux hydrants d'un montant de 6 250€ HT.

Considérant que seule la création de nouveaux PI entre dans le cadre de la charte du Fonds Vert, Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter cette aide à l'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – **APPROUVE** l'opération pour un montant estimé à 6 250.00 € HT,
- 2 – **CHARGE** Madame le Maire de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert.
- 3 – **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

6- Demande de subvention Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire indique que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du nouveau dispositif de l'Etat dit du Fonds Vert pour réaliser la cinquième tranche de rénovation de l'éclairage public. Le projet consiste à remplacer 30 lampes de type luminaire BF 125 W par des luminaires de type lumistreet 55 W LED dans les lotissements de l'Aramon et de Florette. Coût de l'opération : 20 100€ HT (24 120,00 € TTC).

PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATIONS	COUT TOTAL € HT	%	
COMMUNE	10 411.80	51.80	
SMEG	5 760.00	28.20	Obtenu
FONDS VERT	4 020.00	20	
TOTAL	20 100.00	100	

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1– **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- 2 – **CHARGE** Madame le Maire de solliciter l'aide du Fonds Vert.
- 3– **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

7- Augmentation des loyers au 1° juillet

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales donnant compétence au conseil municipal de fixer le prix des loyers des logements communaux, considérant la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE au premier trimestre de l'année en cours, considérant l'augmentation des charges d'entretien,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1° juillet 2023 sur la base de l'IRL publié au 1° trimestre 2023, soit 3.49 % et d'augmenter les charges mensuelles de 0.5€ ;

Ces loyers se répartiront de la façon suivante :

Adresse	Loyer 2022	Loyer 2023
Impasse du porche	327,98 €	339,70 €
Rue du Piot	455,91 €	472,09 €
Impasse de la Cure	621,10 €	642,77 €
Mairie de Villevieille (SIAVB)	358,68 €	371,20 €

8- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la démarche de révision du PLU. Une réunion concernant l'examen du PADD s'est tenue ce jour. Une prochaine réunion avec les personnes publiques associées est programmée pour le 26 juin prochain.

Afin d'arrêter la liste des arbres remarquables de notre commune dont l'inventaire sera inscrit dans le prochain PLU, chaque membre du conseil municipal est invité à faire remonter ses propositions accompagnées de photos et des coordonnées GPS des sujets.

9- Questions diverses

9-1 École – remise des prix

La question de l'opportunité de procéder à la remise des prix le jour de la fête de l'école doit être examinée.

9-2 Inauguration du parc multi activités

La date du 26 juin est arrêtée.

9-3 Dissimulation des réseaux secs

Suite à l'appel à projet du syndicat Territoire d'Energie Gard (SMEG 30) pour l'année 2024, Madame le Maire propose la dissimulation des réseaux électriques du hameau de Pondres. Et en 2025 ceux de la Traverse des Eaudes. Ces projets sont conditionnés à l'accord d'une coordination sur les réseaux humides, du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille et du syndicat intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie.

Le conseil municipal charge Territoire Energie de chiffrer le montant des travaux.

Fin de la séance : 22h15